



16ème législature

Question N° : 7855	De M. Jean-Pierre Pont (Renaissance - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Financement des matériels spéciaux pour handicapés	Analyse > Financement des matériels spéciaux pour handicapés.
Question publiée au JO le : 09/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 12/09/2023 Date de renouvellement : 26/12/2023 Date de renouvellement : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, sur le coût d'achat d'un fauteuil roulant avec coque et *lift*, plus de seize mille euros (16 000 euros), pour une petite fille handicapée de sa circonscription de Boulogne-sur-Mer. Face à ce grave problème financier pour une famille, le remboursement de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ne dépasse pas quatre mille euros (4 000 euros) ! Le coût très élevé de ces dispositifs médicaux laisse des frais beaucoup trop importants à la charge de la personne en situation de handicap ou de sa famille. Des personnes handicapées sont maintenant dans l'obligation de quémander des aides auprès d'associations spécialisées. En outre, les éléments permettant l'adaptation d'un fauteuil à la morphologie des utilisateurs (coussins ou dossiers spéciaux...) ne sont pas prévus dans les remboursements de l'assurance maladie. Pour des personnes passant leur journée dans leur fauteuil, disposer d'un matériel adapté participe pourtant au confort de vie, à leur accès autonome à tous les actes de la vie quotidienne. Une réforme ambitieuse des aides financières destinées à l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées s'avère désormais incontournable. Son ministère souhaiterait semble-t-il également favoriser la réutilisation des fauteuils roulants de seconde main en autorisant leur remboursement par la sécurité sociale. Ce projet va dans le bon sens. Il lui demande de lui préciser quelles actions elle compte entreprendre pour aider financièrement ces personnes en grande situation de handicap.